

<http://snetap-fsu.fr/Devenir-IAE-concours-deprecarisation-pour-l-annee-2017.html>



Devenir IAE : concours déprécarisation pour l'année 2017

- Métiers - Ingénieur.e IAE IPEF -

Date de mise en ligne : jeudi 7 septembre 2017

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Le nombre de places offertes au concours réservé organisé au titre de l'année 2017 pour l'accès au corps des ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement, autorisé par l'arrêté du 29 août 2017 visé ci-dessus, est fixé à 25.

Ces places se répartissent de la façon suivante :

- En administration centrale, dans les services déconcentrés du ministère chargé de l'agriculture et dans les établissements d'enseignement agricole : 16 places ;
- À l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) : 2 places ;
- A FranceAgriMer (FAM) : 3 places ;
- À l'Institut français du cheval et de l'équitation (IFCE) : 3 places ;
- A l'Institut national de l'origine et de la qualité (INAO) : 1 place.

[Un concours réservé pour l'accès au corps des ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement réservé aux agents contractuels remplissant les conditions fixées par la loi n° 2012- 347 du 12 mars 2012 modifiée, au titre de l'année 2017](#)